



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE

SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)

« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint Hilaire-Peyroux est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Même si tout est mis en œuvre pour éviter les catastrophes, le risque zéro n'existe pas.

Par conséquent, il est indispensable d'anticiper toute situation potentiellement dangereuse afin d'informer la population et d'organiser les secours bien en amont. C'est le but de ce DICRIM. Tout en espérant que nous ne soyons jamais confrontés à de telles situations, je demande à tous les peyroussiens de prendre quelques instants pour consulter ce document.

Le Maire, Jean-Claude Peyramard

Le **PCS** (plan communal de sauvegarde) vise à assurer *l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population*

Obligatoire pour les communes exposées à un risque majeur, le **PCS** intègre une information **PREVENTIVE** prévue par le Code de l'environnement.

Celle-ci se présente sous la forme d'un **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs**. Le **DICRIM** énonce les risques majeurs recensés sur la commune. Il informe la population sur certains éléments du dispositif de gestion de crise prévus dans le **PCS**.

C'est un outil local de communication élaboré et diffusé afin d'être mieux à même de réagir en cas de danger ou d'alerte. Il fait appel à la solidarité de tous en situation d'urgence.

Le PCS est consultable en mairie.

Le DICRIM est adressé à chacun des foyers de la commune.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 3 principales familles :

- **Les risques naturels** : inondations, mouvements de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique,
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique (1), ils regroupent les risques : industriel, nucléaire et la rupture de barrage,
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation. Les risques sanitaires peuvent s'y ajouter : pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

(1) *Anthropique : dont la formation résulte essentiellement de l'action humaine en parlant d'un paysage, d'un sol, etc. (ex. : érosion anthropique)*

Les risques à Saint Hilaire-Peyroux

le risque inondation

La commune est traversée par la rivière Corrèze. L'alerte est déclenchée par la procédure « vigilance alerte aux crues » définie par l'Etat. La dernière crue importante remonte à 1960.



Les actions de la commune : suivre l'évolution de la météo et du niveau du cours d'eau, informer la population, activer, le cas échéant, le poste de commandement.

□ les coulées de boues – mouvements de terrain

Des coulées de boues peu importantes et très localisées se sont produites dans le passé et figurent dans des arrêtés pris en 1993, 1999 et 2001. Elles peuvent survenir lors de périodes de fortes pluies.



□ rupture de la conduite de gaz haute pression souterraine qui traverse la commune d'Ouest en Est.

Un accident de ce type entraînerait l'intervention en urgence de GDF couplée avec des possibles mesures de confinement de la population à proximité, voire l'évacuation d'une zone limitée ce qui pourrait entraîner l'activation du poste de commandement.

□ risques météo – évènements climatiques importants

Les coups de vent violent et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus importants. Météo France diffuse sur son site www.meteo.fr (en direction des autorités et du grand public) des cartes de vigilance, complétées par des bulletins de suivi en niveau orange et rouge. Ces cartes sont relayées par l'ensemble des médias et des sites internet municipaux.

Les actions de la commune : suivre l'évolution de la situation sur le terrain et au fil des bulletins météo France, informer la population, activer, le cas échéant, le poste de commandement communal et mettre en œuvre les plans spécifiques.



□ accidents concernant les transports de matières dangereuses ou de personnes

Le risque correspond au transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, principalement par voie routière, qui entraînerait des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement : explosion avec des risques traumatiques créés par l'onde de choc, incendie avec des risques de brûlures et d'asphyxie, dispersion dans l'air, dans l'eau et dans le sol avec des risques d'intoxication.

Le couloir très étroit comprenant la D 1089, la voie ferrée (Lyon-Bordeaux) et la Corrèze présente un aléa important.

Les actions de la commune : informer la population, activer, le cas échéant, le poste de commandement communal.



Concernant le transport de personnes, le déclenchement du **PLAN ROUGE** n'est pas du ressort de la commune qui se doit, toutefois, de réagir en urgence.

Pour tous types de risques, la commune travaille en étroite collaboration avec la préfecture, la gendarmerie et les pompiers. Elle apporte la première réponse avec, si besoin est, la mise sur pied du poste de commandement de crise et des cellules Reconnaissance / Intervention et Logistique / Hébergement.

L'alerte est donnée par tous moyens : haut-parleur – téléphone – site internet – radio (réception par piles) - messages papier dans les boîtes aux lettres – affichage en façade mairie et en divers points de la commune.

↻ Retenez les deux niveaux d'alerte :

1^{er} message - **NIVEAU ORANGE** - OBJECTIF « INFORMER LA POPULATION ET **PREPARER A L'EVACUATION**

2^{ème} message - **NIVEAU ROUGE** - OBJECTIF « PROTEGER LES VIES HUMAINES ET **PROCEDER A L'EVACUATION**

Renseignements utiles et numéros d'urgence :

Météo France : www.meteo.fr – 08.92.66.02.87

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Gendarmerie : 17 ou 112 depuis un portable

SAMU : 15

Pour en savoir plus :

Mairie 05 55 25 72 11

Internet de la commune : www.mairie-saint-hilaire-peyroux

Le référent « risques » municipal.